

Budget initial 2023

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu l'arrêté du 21 juillet 2022 portant nomination de Yanick RICARD dans les fonctions d'administrateur provisoire de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu la décision n° 2022-090 du 26 septembre 2022 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon,

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 12 décembre 2022, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, les autorisations budgétaires suivantes :

- 2029,1 ETPT dont 1866,2 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 162,9 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 153 177 811 € d'autorisations d'engagements dont :
 - 107 981 065 € en personnel
 - 38 422 933 € en fonctionnement
 - 6 773 813 € en investissement
- 155 706 148 € de crédits de paiements dont :
 - 107 981 065 € en personnel
 - 39 362 583 € en fonctionnement
 - 8 362 500 € en investissement
- 144 066 209 € de prévisions de recettes

- -11 639 939 € de solde budgétaire

Article 2.

Le conseil d'administration approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, les prévisions comptables suivantes :

- 19 327 580 € de trésorerie (soit une variation de -13,8M € par rapport au compte financier 2021)
- -6 840 353 € de résultat patrimonial
- -3 726 547 € de capacité d'autofinancement
- 11 556 204 € de fonds de roulement (soit une variation de -10,2M € par rapport au compte financier 2021)

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 23

Nombre de voix favorables : 23

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Lyon, le 12 décembre 2022

L'administrateur provisoire de l'ENS de Lyon

Yanick RICARD

